

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 30 janvier 2020

DELIBERATION

2020/07 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires.

ADOPTE A LA MAJORITE,
Abstentions : Mme ACS - M. HENRI.
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme